



VIERZON



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable Exercice 2021



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

1 – Caractérisation technique du service

1.1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal

Nom de la collectivité : VIERZON

Caractéristiques : COMMUNE

Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	X	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement (voir article 3.4)	<input type="checkbox"/>	X
Traitement (annexe 1)	X	<input type="checkbox"/>
Transfert	X	<input type="checkbox"/>
Stockage (annexe 3)	X	<input type="checkbox"/>
Distribution (annexe 2)	X	<input type="checkbox"/>

Existence d'une CCSPL Oui Non

Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation : 18 décembre 2013 Non

Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 04 octobre 2012 Non

1.2 - Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie avec prestataire de service

1^{er} contrat :

- Type de contrat : Prestation de services
- Nom du prestataire : Compagnie des Eau et de l'Ozone
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat : 31/12/2022
- Missions du prestataire : Suivi et garantie de bon fonctionnement des installations techniques du service de l'eau potable

2^{ème} contrat :

- Type de contrat : Prestation de services
- Nom du prestataire : Compagnie des Eau et de l'Ozone
- Date de début de contrat : 01/01/2019
- Date de fin de contrat : 31/12/2022
- Missions du prestataire : interventions de terrains et relève des index des abonnés/usagers pour les service publics d'eau potable et d'assainissement

1.3 - Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 26 261 habitants au 31/12/2021 (INSEE 2018) (26 261 INSEE 2020).

1.4 - Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 13 548 abonnés actifs au 31/12/2021 (13 342 au 31/12/2020).

ANNEE	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de contrat au 31/12	13 342	13 346	13 385	13 342	13 548

Le nombre de points d'eau total est de 14 881 actifs, aux quels il faut rajouter 316 branchement de poteaux incendie soit un nombre total de branchements de 15 197.

1.5 - Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 2 119 498 m³ pour l'exercice 2021 (2 031 508 m³ pour l'exercice 2020).

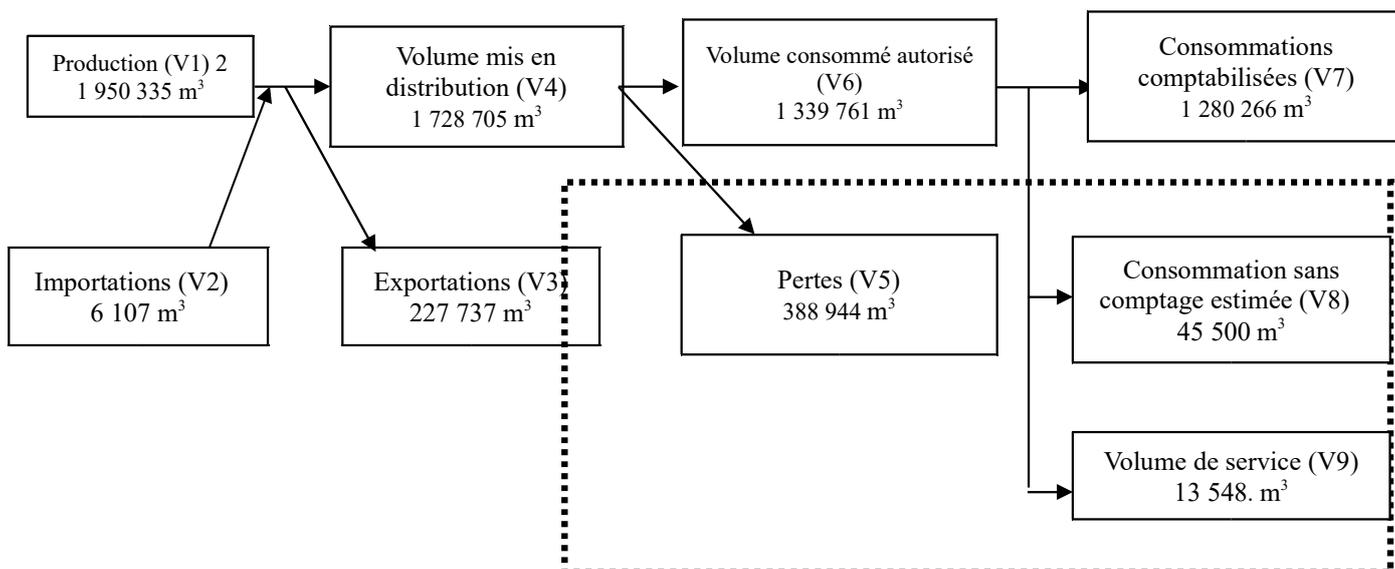
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Le Cher	Eau de surface	500 m ³ /h pendant 20 heures	2 031 508	2 032 443	0,05 %
Le Bois Blanc	Eau souterraine	500 m ³ /h pendant 20 heures	0	0	0,00 %

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 0 %.

1.6 - Eaux traitées

1.6.1 - Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours :



1.6.2 - Production

Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Saint Lazare	Physico chimique complet

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m3	Volume produit durant l'exercice 2021 en m3	Variation en %
Le Cher	1 951 487	1 950 335	-0,06 %
Plan d'eau du Bois Blanc	0	0	0,00 %
Volume total produit (V1)	1 951 487	1 950 335	-0,06 %

1.6.3 - Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m3	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m3	Variation des volumes achetés en %
SIAEPA THENIOUX-MERY/CHER	11 580	4 778	-58,74 %
SIAEP VIGNOUX SUR BARANGEON	1 428	1 329	-6,93 %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	13 008	6 107	-53,05 %

1.6.4 - Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m3	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m3	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾ (VP63)	1 301 942	1 273 021	-2,22 %
Abonnés non domestiques (VP 201)	3 950	7 245	83,42 %
Total vendu aux abonnés (V₇)	1 305 892	1 280 266	-1,96 %
Service de ⁽²⁾ SIAEP MEREAU-ST HILAIRE DE COURT	229 564	222 289	-3,17 %
Service de ⁽²⁾ SIAEPA THENIOUX-MERY/CHER	15 287	5 448	-64,36 %
Total exporté vers d'autres services (V₃) (VP 061)	244 851	227 737	-6,99 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5 - Autres volumes

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8) (VP 221)	5 500	45 500	727,27 %
Volume de service (V9) (VP220)	21 233	13 995	-34,09 %

1.6.6 - Volume consommé autorisé¹

	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 396 645	1 339 761	-4,07 %

Il y a eu 27 ordres d'intervention pour des purges réseaux eaux sales en 2021. (23 en 2020)

1.7 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (annexe 2)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 239,000 kilomètres au 31/12/2021 (237,961 au 31/12/2020).

2 - Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 - Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2020 et 01/01/2021 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 52,00 € au 01/01/2020

52,00 € au 01/01/2021

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an) (¹)	Abonnement DN 15 mm y compris location du compteur	25,50 €	37,50 €
	Abonnement DN 20 mm y compris location du compteur	28,50 €	40,50 €
	Abonnement DN 30 mm y compris location du compteur	42,00 €	54,00 €
	Abonnement DN 40 mm y compris location du compteur	61,50 €	73,50 €
	Abonnement DN 50 mm y compris location du compteur	110,00 €	122,00 €
	Abonnement DN 65 mm y compris location du compteur	178,00 €	190,00 €
	Abonnement DN 80 mm y compris location du compteur	338,00 €	350,00 €
	Abonnement DN 100 mm y compris location du compteur	565,00 €	577,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		1,39 €/m ³	1,42 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes	Taux de TVA (0 ou 5,5%) (²)	5,5 %	5,5 %
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,06 €/m ³	0,06 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³

(¹) Rajouter autant de lignes que d'abonnements

(²) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les frais d'accès au service

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant la redevance « préservation de la ressource en eau »
- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant le tarif annuel de l'abonnement

2.2 - Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle HT (compteur D=15)	25,50	37,50	47,06 %
Part proportionnelle HT	1,42	1,42	0,00 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,90	207,90	6,13 %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) HT	7,20	7,20	0,00 %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau) HT	27,60	27,60	0,00 %
TVA si service assujetti (5,5 %)	12,69	13,35	5,20 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,49	48,15	1,39 %
Total TTC	243,39	256,05	5,20 %
Prix TTC au m³ (hors abonnement)	1,80	1,80	0,00 %

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes facturés aux abonnés, au titre de l'année 2021 sont de 1 268 750 m³ (1 277 987 m³ en 2020).

Au 31/12/2021, 4 565 abonnés sur 13 548 ont opté pour le paiement par prélèvement (4 368 au 31/12/2020) :

- 2 023 par prélèvement à échéance soit 14,93% (2 037 soit 15,26 % au 31/12/2020)
- 2 542 par mensualisation soit 18,76 % (2 331 soit 17,47 % au 31/12/2020)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prélèvements à échéance	1 993	2 040	2 038	2 057	2 037	2 023
Mensualisations	1 718	1 944	1 955	2 120	2 331	2 542
Total	3 711	3 984	3 993	4 177	4 368	4 565

2.3 – Recettes

Type de recette		Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
VENTE D'EAU			
Recettes vente d'eau aux usagers		1 756 469,87	1 780 912,02
<i>Avoir – Dégrèvement (-)</i>		-18 501,50	-11 393,54
Abonnements		367 826,01	373 480,71
<i>Avoir – Dégrèvement (-)</i>		-1 367,24	-1 793,77
Recette de vente d'eau en gros	CEO (SIAEPA Thénieux-Méry/Cher)	17 700,82	6 371,98
	CEO (SIAEP Méreau-St Hilaire)	265 812,16	259 989,21
Total recettes de vente d'eau		2 387 940,12	2 407 566,61
REDEVANCES AGENCE DE L'EAU			
Redevance prélèvement		97 663,91	88 873,74
Redevance pollution		270 415,61	270 036,14
Total recettes perçues pour l'agence de l'eau		368 079,52	358 909,88
AUTRES RECETTES			
Recettes liées aux travaux		59 474,64	117 784,31
Frais d'accès au service		62 264,37	66 040,00
Rémunération Agence de l'eau		6 391,20	6 231,30
Contribution du budget assainissement		118 532,25	215 223,76
Recettes diverses		59 596,23	266 938,87
Total autres recettes		306 258,69	672 218,24
Excédent antérieur reporté		131 439,04	181 021,32
Total des recettes		3 062 278,33	3 619 716,05

Les recettes globales du service de l'eau potable au 31/12/2021 sont de **3 619 716,05 € HT**

2.4 – Dépenses

Type de dépenses	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €
Charges à caractère général	1 661 885,46	1 697 244,04
Charges de personnels	194 908,38	280 999,53
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissements)	591 884,14	657 597,57
Charges financières	132 521,72	139 197,32
Charges exceptionnelles	76 556,02	70 817,09
Contre valeur prélèvement à la ressource agence de l'eau	79 380,00	79 380,00
Redevance fabrication d'eau potable agence de l'eau	0,00	0,00
Redevance pollution agence de l'eau domestique	270 415,61	289 290,00
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	0,00
Autres charges de gestion courante	0,00	237 357,90
Total des dépenses	3 007 551,33	3 451 883,45

Les dépenses globales du service de l'eau potable au 31/12/2021 sont de **3 451 883,45 € HT**.

3. Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question). Une analyse est déclarée non conforme quand un des paramètres dépasse les limites de qualité fixées par le code de santé publique (Art. R 1321-1 à Art. R 1321-66).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	71	0	72	0
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	72	1	73	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante:

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100	100
Paramètres physico-chimiques (P201.1)	100	98,60

Figurent dans ce tableau ci-dessous les non-conformités constatées par rapport aux limites de qualité, telles qu'elles sont définies dans le Code de Santé Publique.

Paramètres	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Lieu de prélèvement	Valeur du seuil et unité
Pesticides amides (ESA métolachlore)	1	USINE DU VIEUX DO-MAINE	0,1 µg/L

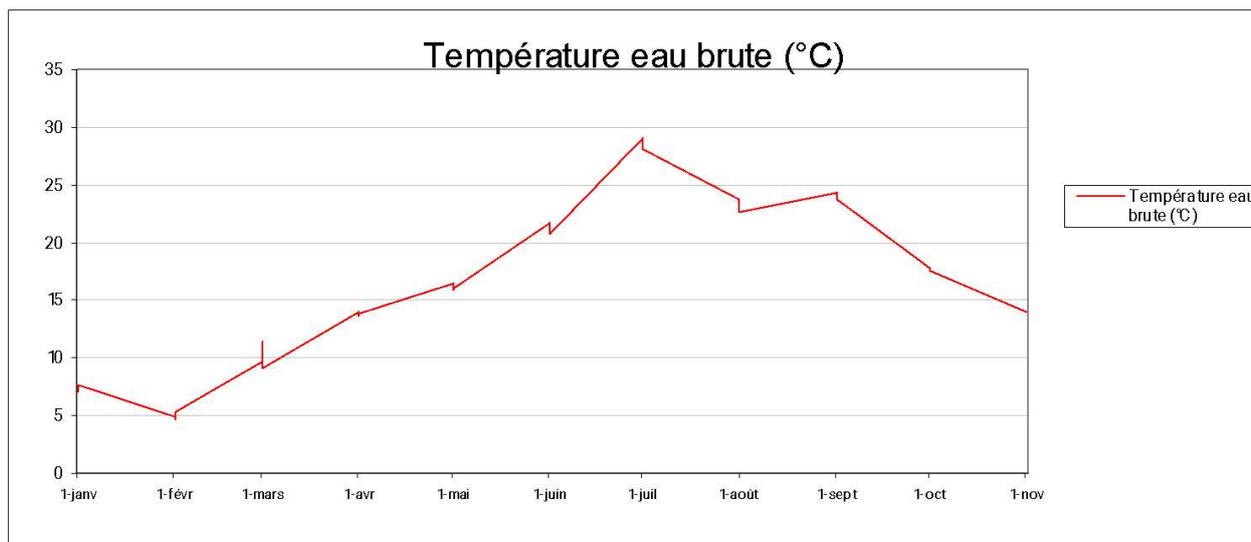
Un prélèvement effectué le 27/05/2021 au niveau de la zone de distribution met en évidence un dépassement de limites de qualité pour le paramètre Pesticides amides (ESA métolachlore)
La concentration observée était de 0.114 µg/L.

Figurent dans ce tableau ci-dessous les non-conformités constatées par rapport aux références de qualité, telles qu'elles sont définies dans le Code de Santé Publique.

Paramètres	Nb de non-conformités Contrôle Sanitaire	Lieu de prélèvement	Valeur du seuil et unité
Equilibre calco-carbonique	03	USINE DU VIEUX DOMAINE	2.0

La valeur maximale observée pour le paramètre Equilibre calco-carbonique est 04

En 2021, nous avons observé sur la supervision de l'usine de production, une augmentation de la température de l'eau brute de juin à septembre.



3.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

(Modification du calcul depuis 17 avril 2014)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

		Exercice 2021
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
+10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10
+5	mise à jour du plan au moins annuelle	5
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+10	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 50 % du linéaire de réseau	10
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 60 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 70 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 80 % du linéaire de réseau	1

+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 90 % du linéaire de réseau	1
+1	l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre pour 95 % du linéaire de réseau	1
+10	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 50 % du linéaire de réseau	10
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 60 % du linéaire de réseau	0
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 70 % du linéaire de réseau	0
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 80 % du linéaire de réseau	0
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 90 % du linéaire de réseau	0
+1	l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose pour 95 % du linéaire de réseau	0
<p>Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales.</p> <p>Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</p>		
+10	Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10
+10	Inventaire des pompes et équipements électromécaniques et mise à jour annuelle dans l'inventaire des réseaux	10
+10	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	0
+10	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10
+10	Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10
+10	Localisation à jour des autres interventions (réparations, purges, renouvellement)	10
+10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0
+10	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	10
<p>Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.</p>		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 est **100**.

3.3 - Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 - Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau en %	80,30	80,12
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	75,94	74,06

Le rendement de réseau 2021 est de 80,12 %, il était de 80,30 % en 2020.

Les 40 capteurs mobiles à ultrasons avec liaisons GSM sont installés en 2021 sur le réseau des rues du quartier du centre ville. 8 000 ml de réseau ont ainsi été pré-localisés et aucune fuite n'a été détectée.

36,793 km de réseau ont été inspectés pour rechercher les différentes fuites.

La mise en place de la sectorisation en 2018 et 2019 sur le réseau de Vierzon, permet de suivre précisément le débit de fuite de chaque tronçon.

3.3.2 - Indice linéaire de consommation

L'indice linéaire de consommation est égal au rapport entre, d'une part le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service, augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et d'autre part le linéaire hors branchements exprimé en kilomètres.

$$\text{Indice linéaire de consommation} = (V3+V7+V8+V9)/365/\text{linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire de consommation est de **17,97 m³/j/km** (18,16 en 2020)

3.3.3 - Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **5,14 m³/j/km** (4,76 en 2020).

3.3.4 - Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de **4,46 m³/j/km** (4,76 en 2020).

3.3.5 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) (annexe 3)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Renouvellement du réseau AEP 2020

Localisation	Longueur (ml)
RUE ETIENNE DESROCHES	73,00
ROUTE DE BELLON	250,00

Longueur en mètres : 323,00

Exercice	2017	2018	2019	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	1,672	1,524	1,366	1,429	0,323

Au cours des 5 dernières années, 6,314 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,53 %**. (0,58 % en 2020)

3.4 - Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **60 %**. (60 % en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux

3.5 - Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, **33** interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées de **2,44** pour 1 000 usagers. (0,67 en 2020)

3.6 - Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100 % en 2019).
Nombre de branchements neufs réalisés : **27**

3.7 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée

selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	9 299 122,07	9 554 971,67
Durée d'extinction de la dette en années	12 ans et 9 mois	13 ans et 9 mois
Epargne brute annuelle	728 084,04	728 157,85

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **13** ans et **9** mois. (12 ans et 9 mois en 2021).

3.8 - Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite). Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2016	Exercice 2017	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020
Montant d'impayés en € au titre de l'année N tel que connu au 31/12/N+1	284 070,19	290 950,91	284 128,70	333 538,58	255 592,88
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N	4 842 975,44	4 992 946,06	5 077 120,17	5 162 594,94	5 013 697,61
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année N	5.87	5.83	5.60	6,46	5,10

3.9 - Taux de réclamations (P155.1) (Annexe 4)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues x Oui Non

DEMANDES ET RECLAMATIONS ADMINISTRATIVES ECRITES	2020	2021
Contrôle compteur	0	8
Dégrèvement fuite	46	51
Divers autres	4	1
Estimation	0	0
Index douteux	0	0
Rdv non honoré	0	0
TOTAL	50	60

DEMANDES ET RECLAMATIONS TECHNIQUES ECRITES	2020	2021
Aspect	0	0
Fuites	0	0
Goût	0	0
Manque d'eau	0	0
Pression	1	0
Problème installation	0	0
TOTAL	1	0

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **60**

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations écrites est de 4,42 pour 1000 abonnés. (3,82 en 2020)

4 - Financement des investissements

4.1 - Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements (branchements avec CTR + Poteau incendie)	15 056	15 197
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	34	66
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3 458	3 392
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements plomb	0,98	1,91
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	22,97	22,32

4.2 - Montants financiers

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	516 425,23	527 439,07
Montants des subventions en €	224 078,99	80 685,60
Montants des contributions du budget générales en €	0	0

4.3 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9 299 122,07	9 554 971,57
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	402 719,44	422 226,38
	en intérêts	130 719,83	138 283,57

4.4 – Amortissements

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 657 597,57 € (591 884,14 en 2020).

4.5 - Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Renouvellement de réseau (priorité 1) 21 055 m	7 369 106,00
Renouvellement de réseau (priorité 2) 10 625 m	3 783 920,00
Renouvellement de réseau (priorité 3) 1 639 m	573 496,00
Renouvellement de réseau (priorité 4) 17 678 m	6 187 202,00
Renouvellement de réseau (priorité 5) 26 639 m	9 323 573,00
Périmètre de protection	1 300 000,00
Remplacement des branchements en plomb	3 800 000,00

4.6 - Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 - Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service a reçu 100 demandes d'abandon de créances (factures) (73 pour surendettement et 27 pour liquidation judiciaire).

45 617,59 € ont été abandonnés et 18 750,00 € ont été versé à un fond de solidarité pour l'année 2021.

5.2 - Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
	0

6 - Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	26 261	26 261
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,80	1,80
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,6	98,6
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,30	80,12
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,8	5,14
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,5	4,46
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,58	0,53
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60	60
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	37 500,00	64 367,59
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,67	2,44
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	100
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12 ans et 9 mois	13 ans et 9 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,09	5,1
P155.1	Taux de réclamations	3,82	4,42

Annexe 3

Inventaire des installations du service

Installation de production	Capacité de production (m3/j)
Nouvelle usine d'eau potable du Vieux Domaine	10 000
Surpresseur	Débit des pompes (m3/h)
Le Mouton Haut et Bas	195
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)
Le Bourgneuf	2 000
Le Mouton 2000	2 000
Le Mouton 2000 N	2 000
LE MOUTON 2*800	1 600
Rte de Neuvy 2*500	1 000

La capacité de stockage est légèrement supérieure au volume distribué le jour de pointe. Toutefois, en cas de rupture de la canalisation de refoulement distribution de diamètre 500 mm située entre la nouvelle usine du Vieux Domaine et les réservoirs du Mouton, des quartiers de Vierzon risqueraient de manquer d'eau. En effet, il n'y a pas actuellement d'interconnexion entre le réservoir du Bourgneuf et les points hauts de Vierzon situés Route de Neuvy, Puits Berteau, Clos du Roy, etc...

Dans le cadre de la prestation, une étude chiffrée pour la sécurisation de la conduite diam 500 a été réalisée par VEOLIA EAU en 2012 et actualisée en 2018. Le cheminement Usine du Vieux Domaine → Réservoir de Bourgneuf → Réservoir du Mouton est envisagé en cas de rupture de cette conduite.

Une étude de modélisation a permis de déterminer la position d'un accélérateur de 270 m3/h (Place de la Résistance) qui permettrait de remplir les réservoirs du Mouton avec l'eau provenant du quartier de Bourgneuf.

Consommation d'énergie électrique

Installation de production

Nouvelle Usine du Vieux Domaine	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	958 308	968 931
Consommation spécifique (Wh/m3)	491	496
Volume produit refoulé (m3)	1 951 487	1 950 335
Surpresseur		
Le Mouton Haut et Bas	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	104 222	101 927
Consommation spécifique (Wh/m3)	192	172
Volume pompé (m3)	542 987	591 534
Réservoir ou château d'eau		
Le Bourgneuf	2020	2021
Energie relevée consommée (kWh)	1 055	1 042

Rte de Neuvy 2*500**2020****2021**

Energie relevée consommée (kWh)

1 929

1 964

Consommation de réactifs Usine du Vieux Domaine

Réactifs	2020	2021	N/N-1
FeCl3	301 150 kg	333 310 kg	10,00 %
Javel	19 700 kg	19 100 kg	-3 %
Soude	16 500 kg	11 300 kg	-46 %
H2SO4	66 100 kg	65 000 kg	-2 %
Polymères	950 kg	900 kg	-6 %
CO2	111 900 kg	123 300 kg	9 %

Réseaux transférés dans les biens reaVie en 2021

Liste des travaux neufs d'eau potable réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité ou d'un lotisseur dont les plans de récolement ont été remis au prestataire

LIEU	MATERIAUX	DIAMETRE	LINEAIRE RESEAUX RENOUELES ML
RUE JOLIOT CURIE	PVC	63	Renouvellement : 128,00
RUE JEANNE LABOURBE	FONTE DUCTILE	100	Renouvellement : 153,00
PASSAGE 26 HAUTECLOCQUE	PEHD	32	Renouvellement : 55,00
ROUTE DES NOUES	FONTE DUCTILE	125	Renouvellement : 167,00
ROUTE DES NOUES	FONTE DUCTILE	100	Renouvellement : 6,00
ROUTE DE SAINT LAZARE	FONTE DUCTILE	350	Renouvellement : 120,00
ROUTE DE SAINT LAZARE	FONTE DUCTILE	200	Renouvellement : 54,00
ROUTE DE SAINT LAZARE	FONTE DUCTILE	100	Renouvellement : 210,00
ROUTE DE SAINT LAZARE	PEHD	40	Renouvellement : 44,00

Annexe 4

ENGAGEMENT VEOLIA 2016 - 2022

Engagements Veolia Eau	Année réalisation
Apprenti affecté à 100% à la nouvelle station d'eau potable	2016
Mise en place d'un Extranet dédié pour REAVIE	2016
Fourniture d'une tablette tactile avec accès illimité au SIG	2016
Fournir et installer 20 prélocalisateurs GSM	2016
Mise à jour du modèle Hydraulique du réseau sous EPANET annuellement	2016
Accès illimité au forum d'entraide sur Internet : FluksAqua	2016
Bilan de fonctionnement de la nouvelle station d'eau potable	2017
Etude de vulnérabilité de la nouvelle station d'eau potable	2017
Etude et mise en place d'un silo 30m3 (2019-2022)	2019
Curage au droit des crépines du Bois Blanc	
Etude de qualité d'eau sur le THM sur le réseau de distribution	
Fiabilisation des systèmes de chloration des réservoirs du Mouton et du Bourgneuf	
Réaliser un bilan carbone du service	
Réaliser une simulation de crise	
Etude de sécurisation du surpresseur du Mouton	

Renouvellement programmé par le prestataire (en rouge renouvellement supérieur à 15 000,00 € à la charge de la collectivité art. 30.2 du CCTP)

	2 016		2 017		2 018		2019		2020		2021
	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	P
REALISE (Valeur initiale)	15 905	11 846	78 653	49 062	38 427	70 775	57238	31169	53 666	19 277	50 249
TOTAL (Valeur initiale)	27 751		127 715		109 202		88 408		72 939		
TOTAL (Valeur actualisée)	27 751		126 425		108 828		88 408		72 939		
OBJECTIF ANNUEL INITIAL	64 328		64 328		64 328		64 328		64 328		113%
OBJECTIF ANNUEL ACTUALISE	64 328		63 678		64 108		64 328		64 328		
AVANCEMENT	43%		199%		170%		138 %				

UPEP VIERZON	DATE	VALEUR	% renouv de 2016 à 2020	2016 PREVU	2016 NON PREVU	2017 PREVU	2017 NON PREVU	2018 PREVU	2018 NON PREVU	2019 PREVU	2019 NON PREVU	2020 PREVU	2020 NON PREVU	2021 PREVU
POMPAGE MOBILE BOIS BLANC														
STATION														
ARMOIRE COMMANDE GROUPES BOIS BLANC	2015	14 368 €												
POMPE GROUPE HORSU 200M3/H	1998	6 338 €												
MOTEUR GROUPE HORSU 200 M3/H	1998	3 000 €	100%											
POMPE GROUPE HORSU 400M3/H	1998	8 338 €												
MOTEUR GROUPE HORSU 400 M3/H	1998	5 000 €	100%											
VANNE MOTORISEE N1 DN 500	1993	5 836 €												
VANNE MOTORISEE N2 DN500	1993	5 836 €												
CONDUITE REFOULEMENT	1998	762 €												
CABLE	1998	762 €												
POMPAGE EAU BRUTE SITE ST LAZARE														
PRISE EAU														
POMPE FLOWSERVE 1 - 275 m3/h - 21 mCE - 28,5 kW (ASPIRATION BASSE) + CREPINE	2015	22 923 €												
ENSEMBLE CLAPET VANNE REFOULEMENT POMPE 1	2005	5 500 €	100%			5 500 €								
POMPE FLOWSERVE 2 - 275 m3/h - 21 mCE - 28,5 kW (ASPIRATION BASSE) + CREPINE	2015	22 923 €												
ENSEMBLE CLAPET VANNE REFOULEMENT POMPE 2	2005	5 500 €	100%			5 500 €								
POMPE FLOWSERVE 3 - 275 m3/h - 21 mCE - 28,5 kW (ASPIRATION BASSE) + CREPINE	2015	22 923 €					7 493 €							
ENSEMBLE CLAPET VANNE REFOULEMENT POMPE 3	2005	5 500 €	100%			5 500 €								
COLLECTEUR DN400	2005	4 500 €												
ARMOIRE ANCIENNE USINE														
ARMOIRE ELECTRIQUE EAU BRUTE	2015	32 200 €												
SOFREL RTC (SECOURS FIBRE)	2015	2 500 €												

VARIATEUR ALTIVAR ATV630 POMPE 1	2015	4 773 €												
VARIATEUR ALTIVAR ATV630 POMPE 2	2015	4 773 €												
VARIATEUR ALTIVAR ATV630 POMPE 3	2015	4 773 €												
CABLES ALIMENTATION POMPES	2015	12 500 €												
LOCAL RESERVOIR ANTI-BELIER														
RESERVOIR ANTI-BELIER HYDROCHOC 6 000 LITRES	2015	44 174 €												
COLLECTEUR DN500 EXISTANT	2005	7 800 €												
VANNE ISOLEMENT RESERVOIR ANTI-BELIER DN500	2015	1 500 €												
2 VANNE DN400	2015	9 085 €												
CHAMBRE VANNES CHER / BOIS BLANC														
VANNE DN500	2005	5 261 €												
MOTORISATION VANNE DN500	2005	6 429 €	100%											
VANNE DN400	2005	4 542 €												
MOTORISATION VANNE DN400	2005	6 429 €	100%											
DEBITMETRE DN500	2005	13 110 €	100%											
CHAMBRE RACCORDEMENT NOUVELLE ADDUCTION														
VANNE DN400	2015	4 542 €												
MOTORISATION VANNE DN400	2015	6 429 €												
VANNE DN500	2015	5 261 €												
MOTORISATION VANNE DN500	2015	6 429 €												
SUIVI DE LA QUALITE D'EAU BRUTE														
010 GROUPE PRELEVEMENT EAU BRUTE By-pass eau de service	2006	4 542 €	100%						4 542 €					
010 CANALISAT REFOULEMENT PPE PREL B	1988	6 429 €												
010 CABLE ALIMENT POMPE PRELEVE EB	2006	5 261 €												
175 TURBIDIMETRE E.B.	2009	6 429 €	100%	6 429 €										
NOUVELLE STATION DE TRAITEMENT														
Répartition - Pré-reminéralisation														
Débitmètre arrivée eaux brutes DN350	2015	11 374 €												
Turbidimètre	2015	4 100 €												
Sonde pH Analyseur COT	2015	1 980 €	100%	1 980 €				1 980 €						
Sonde de mesure absorbance Analyseur COT	2015	7 800 €	100%					7 800 €						
Agitateur 1,5 kW bache pré-reminéralisation 1	2015	2 403 €												2 403 €
Agitateur 1,5 kW bache pré-reminéralisation 2	2015	2 403 €												
Electrovanne panaoplie mesure EB (10 EV ???)	2015	7 616 €												
Flottation Aquadaf file A														
Agitateur 1,5 kW coagulation 1ere chambre	2015	2 403 €												
Agitateur 1,5 kW coagulation 2e chambre	2015	2 403 €												
Vanne pelle 1 vers inter-reminéralisation	2015	4 167 €												
Vanne pelle 2 vers inter-reminéralisation	2015	4 167 €												

Electrovanne aspersion eau pour buses injection	2015	762 €	100%																
Electrovanne injection eau pressurisé	2015	762 €	100%																
Electrovanne injection eau service dilution secondaire	2015	762 €	100%																
Transmetteur SC1000 commun usine et aquadaf	2015	2 587 €																	
Electrovanne panaoplie mesure eau sortie aquadaf A	2015	2 285 €																	
Electrovanne A vanne pelle aquadaf A	2015	4 167 €																	
Electrovanne B vanne pelle aquadaf A	2015	4 167 €																	
Turbidimètre sortie Aquadaf	2015	4 100 €																	
Sonde de mesure pH Analyseur COT	2015	1 783 €	100%					1 783 €											
Flottation Aquadaf file B																			
Agitateur coagulation 1ere chambre	2015	2 403 €																	
Agitateur coagulation 2e chambre	2015	2 403 €																	
Vanne pelle vers inter-reminéralisation	2015	4 167 €																	
Vanne pelle vers inter-reminéralisation	2015	4 167 €																	
Electrovanne aspersion eau pour buses injection	2015	762 €																	
Electrovanne injection eau pressurisé	2015	762 €	100%																
Electrovanne injection eau service dilution secondaire	2015	762 €																	
Electrovanne panaoplie mesure eau sortie aquadaf A	2015	762 €																	
Electrovanne A vanne pelle aquadaf B	2015	762 €	100%																
Electrovanne B vanne pelle aquadaf B	2015	762 €																	
Eau présurisée Aquadaf																			
Préfiltres (coffret autonome)	2015	3 500 €																	
EV Evacuation eaux de lavage Filtre A/B	2015	762 €																	
Pompe de pressurisation 1	2015	3 161 €																	
Pompe de pressurisation 2	2015	3 161 €																	
Pompe de pressurisation 3	2015	3 161 €																	
Electrovanne d'air de pressurisation	2015	762 €																	
Electrovanne échappement ballon de pressurisation	2015	762 €																	
Sonde mesure débit sur eau pressurisée	2015	1 273 €																	
Sonde radar eau pressurisée (ligne créée en 2018)	2018	5 256 €																	
INTER-REMINERALISATION - PULSAZUR A																			
Agitateur mélange reminéralisation 1,5 kW	2015	2 403 €																	
Agitateur mélange coagulation 1,5 kW	2015	2 403 €																	
Ventilateur du pulsazur 0,75 kW	2015	822 €																	
Ventilateur extraction d'air du capot ventilateur du PULSAZUR 0,22kW	2015	483 €																	
Vannes pneumatique DN100 extraction boues vers puits à boues	2015	555 €																	555 €
Vanne de mise à l'atmosphère	2015	762 €																	
EV Dilution polymères pulsazur	2015	762 €																	
Mesure pH dans coagulation	2015	1 783 €	100%					1 783 €											

Mesure niveau cloche Pulsazur	2015	349 €												
INTER-REMINERALISATION - PULSAZUR B														
Agitateur mélange reminéralisation	2015	2 403 €												
Agitateur mélange coagulation	2015	2 403 €												
Ventilateur du pulsazur 0,75 kW	2015	822 €												
Vannes extraction boues vers puits à boues	2015	555 €												555 €
Vanne de mise à l'atmosphère	2015	762 €												
EV Dilution polymères pulsazur	2015	762 €												
Mesure pH dans coagulation	2015	1 783 €												
Mesure niveau cloche Pulsazur	2015	762 €												
POST-REMINERALISATION														
Agitateur bêche post-reminéralisation	2015	2 403 €												
Mesure pH post reminéralisation	2015	1 783 €	100%				1 783 €		1 783 €					
Mesure turbidité post reminéralisation	2015	4 100 €										8 565,00€		
Mesure absorbance UV post reminéralisation	2015	7 185 €												
FILTRATION SUR SABLE - AQUAZUR FILE A ET B														
Vanne de régulation d'eau filtrée filtre A DN200	2015	4 167 €												
Vanne eau de lavage filtre A DN200	2015	966 €												
Vanne évacuation eaux sales de lavage filtre A DN250	2015	1 325 €												
Vanne air de lavage filtre A DN125	2015	750 €												
Vanne de purge plancher filtre A DN40	2015	463 €												
Vanne de régulation d'eau filtrée filtre B DN200	2015	4 167 €												
Vanne eau de lavage filtre B DN200	2015	966 €												
Vanne évacuation eaux sales de lavage filtre B DN250	2015	1 325 €												
Vanne air de lavage filtre B DN125	2015	750 €												
Vanne de purge plancher filtre B DN40	2015	463 €												
Electrovanne prélèvement mesures filtres ABCD	2015	762 €												
Mesure de niveau filtre A	2015	637 €								637 €				
Mesure de colmatage filtre A	2015	637 €												
Mesure de niveau filtre B	2015	637 €												
Mesure de colmatage filtre B	2015	637 €												
Mesure de turbidité sortie filtres ABCD	2015	4 100 €												
Mesure de pH sortie filtres ABCD	2015	1 783 €	100%						1 783 €					
FILTRATION SUR SABLE - AQUAZUR - FILE C ET D														
Vanne de régulation d'eau filtrée filtre C DN200	2015	4 167 €											4 184, 00€	
Vanne eau de lavage filtre C DN200	2015	966 €												
Vanne évacuation eaux sales de lavage filtre C DN250	2015	1 325 €												
Vanne air de lavage filtre C DN125	2015	750 €												
Vanne de purge plancher filtre C DN40	2015	463 €												

REACTIFS FeCl3													
Pompe Fecl3 vers aquadaf A Bâche 1	2015	2 341 €								2 341 €			
Pompe Fecl3 vers aquadaf A Bâche 2	2015	2 341 €	100%						2 341 €				
Pompe Fecl3 vers aquadaf B Bâche 1	2015	2 341 €										2 341 €	
Pompe Fecl3 vers aquadaf B Bâche 2	2015	2 341 €										2 341 €	
Pompe Fecl3 vers aquadaf A ou B (secours)	2015	2 341 €											
Niveau très haut rétention coffret Fecl3 vers aquadaf	2015	421 €											
Pompe Fecl3 vers Pulsazur A	2015	3 500 €	100%				3 500 €						
Pompe Fecl3 vers Pulsazur B	2015	3 500 €	100%	3 500 €									
Pompe Fecl3 vers Pulsazur secours	2015	2 341 €									2 341 € (x2)		
Pompe Fecl3 vers post reminéralisation	2015	2 341 €											
Mesure du niveau cuve de chlorure ferrique	2015	421 €											
REACTIFS - PERMANGANATE DE POTASSIUM													
Pompes doseuse KMNO4 post reminéralisation Analyseur COT	2015	3 500 €	100%				3 500 €						
Pompes doseuse KMNO4 pré reminéralisation Analyseur COT	2015	2 341 €	100%				2 341 €						
Pompes doseuse KMNO4 secours	2015	2 341 €											
Mesure de niveau rétention coffret pompe permanganate	2015	421 €											
Préparation permanganate de potassium	2015	13 654 €											
Electrovanne eau de service de préparation permanganate	2015	762 €											
REACTIFS POLYMERES													
Pompe doseuse polymères aquadaf	2015	2 341 €								2 341 €			2 341 €
Débit polymères vers aquadaf	2015	2 341 €	100%										2 341 €
Détecteur de Niveau coffret pompe polymères aquadaf	2015	421 €											
Pompe doseuse polymères pulsazur	2015	2 341 €											2 341 €
Débit polymères vers pulsazur	2015	2 341 €	100%										2 341 €
Mesure de niveau rétention coffret pompe polymères pulsazur	2015	421 €											
Coffret de préparation polymères	2015	13 654 €											
Electrovanne eau de service de préparation polymères	2015	762 €											
STOCKAGE DE CHAUX ETEINTE													
Filtre silo de chaux	2015	2 500 €	100%										
Devoteur silo de chaux	2015	4 131 €	100%				4 131 €						
Doseur chaux	2015	10 343 €						2 162 €					
Injecteur chaux	2015	3 104 €	100%				3 104 €						
Convecteur sous la jupe + éclairage	2015	2 500 €											
Détecteur anti-bourrage doseur chaux éteinte (détecteur de niveau à membrane)	2015	1 500 €	100%										
Niveau silo de chaux	2015	4 700 €											
Tuyauterie chaux (ligne créée en 2018)	2018	7 644 €								7 644 €			
PREPARATION ET INJECTION LAIT DE CHAUX													

Agitateur bac de préparation lait de chaux	2015	4 742 €				4 742 €	4 336 €							4 742 €
Pompe doseuse lait de chaux	2015	5 000 €	100%					5 000 €				2 910,00€		
Electrovanne aspiration pompe 834_PO001	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne aspiration pompe 834_PO002	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne dilution lait de chaux pour injection Pré-reminé Bâche A	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne vanne à manchon pour injection Pré-reminé Bâche A	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne dilution lait de chaux pour injection Pré-reminé Bâche B	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne vanne à manchon pour injection Pré-reminé Bâche B	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne dilution lait de chaux pour injection Inter-reminé Bâche A	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne vanne à manchon pour injection Inter-reminé Bâche A	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne dilution lait de chaux pour injection Inter-reminé Bâche B	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne vanne à manchon pour injection Inter-reminé Bâche B	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne dilution pour injection Post-reminé	2015	850 €	100%								850 €			
Electrovanne vanne à manchon pour injection Post-reminé	2015	850 €	100%								850 €			
Vanne motorisée injection Pré-reminé A	2015	2 800 €	100%			2 800 €					2 800 €			
Vanne motorisée injection Pré-reminé B	2015	2 800 €	100%			2 800 €					2 850 €			
Vanne motorisée injection Inter-reminé A vanne motorisée inter-reminé	2015	2 800 €	100%					2 800 €			2 800 €			
Vanne motorisée injection Inter-reminé B vanne motorisée inter-reminé	2015	2 800 €	100%					2 800 €			2 800 €			
Vanne motorisée injection Post-reminé vanne motorisée inter-reminé	2015	2 800 €	100%					2 800 €						
Vanne motorisée maintien en pression boucle lait de chaux vanne motorisée inter-reminé	2015	2 850 €	100%			2 850 €		2 850 €						
Electrovanne admission eau de service préparation lait de chaux	2015	762 €	100%											
Mesure de débit Chaux vers Pré-reminé A	2015	1 580 €	100%											
Mesure de débit Chaux vers Pré-reminé B	2015	1 580 €												
Mesure de débit Chaux vers Inter-reminé A	2015	1 580 €												
Mesure de débit Chaux vers Inter-reminé B	2015	1 580 €												
Mesure de débit Chaux vers Post-Reminé	2015	1 580 €												
STOCKAGE CAP														
Electrovanne admission air de service dans filtre CAP	2015	762 €									762 €			
Devoteur CAP	2015	4 375 €	100%											
Doseur CAP	2015	4 520 €												
Convecteur sous la jupe + éclairage By-pass eau de service	2015	1 580 €								1 580 €				
Détecteur anti-bourrage doseur CAP (détecteur de niveau à membrane)	2015	1 500 €	100%											1 500 €
Mesure de niveau silo de CAP	2015	4 700 €									4 700 €			
PREPARATION CAP														
Electrovanne admission eau de service préparation CAP	2015	762 €	100%											762 €
Electrovanne injection CAP dilué vers pulsazur	2015	762 €	100%											762 €
Electrovanne admission eau de service préparation CAP	2015	762 €												762 €
Electrovanne injection CAP dilué vers pulsazur	2015	762 €												762 €
Hydrojecteur (ligne créée en 2017)	2015	1 723 €						1 723 €		1 723 €				

ACIDE SULFURIQUE													
Pompe injection 1 acide vers répartition	2015	2 341 €	100%							2 341 €			
Pompe injection 2 acide vers répartition	2015	2 341 €									2 341 €		
Pompe injection 3 acide vers préparation CAP	2015	2 341 €											2 341 €
Débitmètre acide vers répartition	2015	842 €	100%										
Débitmètre acide vers répartition	2015	842 €	100%										
Débitmètre acide vers préparation CAP	2015	842 €	100%										
Mesure du niveau cuve acide	2015	708 €											
CO2													
Prise Tétra 30A proximité Stockage & Borne de terre pour branchement camion (hors plan)	2015												
Stockage CO2 – Groupe froid (hors plan)	2015												
Coffret vaporisateur CO2 au pied du réchauffeur (hors plan)	2015												
Coffret au pied du coffret électrique sur la dalle cryogénique (hors plan)	2015												
Vanne de régulation A (hors plan)	2015												
Electrovanne injection CO2 (hors plan)	2015												
Détection de fuite CO2	2015												
Voyant et buzzer	2015												
Capteur Température CO2	2015	205 €											
Mesure débit CO2	2015												
Accessoires CO2 (ligne créée en 2018)	2018	4 101 €								4 101 €			
SOUDE													
Pompe doseuse soude	2015	2 341											
Electrovanne eau adoucie dilution soude	2015	762 €											
Mesure du niveau cuve soude	2015	708 €											
JAVEL													
Pompes doseuses javel	2015	2 341 €											
Pompes doseuses javel	2015	2 341 €									2 341 €		
Electrovanne eau adoucie dilution javel	2015	762 €											
Electrovanne eau adoucie dilution javel	2015	762 €											
Mesure du niveau cuve javel	2015	708 €											
UTILITES / DIVERS													
Coffret de dépotage FECL3	2015	4 550 €											
Coffret de dépotage SOUDE	2015	4 550 €											
Coffret de dépotage JAVEL	2015	4 550 €											
Coffret de dépotage ACIDE	2015	4 550 €											
AEROTHERME Galerie arrière des filtres 5 kW	2015	1 293 €											
AEROTHERME Local réactifs 7,5 kW	2015	1 724 €											
AEROTHERME Local pressurisation 1 kW	2015	575 €											
AEROTHERME Local polymères 2,5 kW	2015	862 €											

GRUPE ELECTROPOMPES BAS SERVICE 3	2000	4 557 €												
GRUPE ELECTROPOMPES BAS SERVICE 4	2006	5 957 €												
GRUPE ELECTROPOMPES BAS SERVICE 5	2002	4 557 €					6 054 €							
GRUPE ELECTROPOMPES HAUT SERVICE	1997	2 806 €	100%				2 806 €							
GRUPE ELECTROPOMPES HAUT SERVICE	2001	2 806 €	100%											
GRUPE ELECTROPOMPES HAUT SERVICE	1997	4 207 €	100%											
GRUPE ELECTROPOMPES HAUT SERVICE	2004	4 207 €												
ARMOIRE DE CDE	2000	30 695 €												
AUTOMATE RESEAU HAUT	2007	6 010 €												
AUTOMATE RESEAU BAS	2007	6 010 €												
TELEALARME SOFREL SURPRESSEUR	2015	3 021 €										2 531,00€		
RESEAU ELECTRIQUE	2000	7 426 €												
CANALISATION FONTE D300 LIAISON ST	2000	4 247 €												
CANALISATION D250 RESEAU MOYEN SER	2000	9 542 €												
CANALISATION FONTE 400 INTERCONNEX	2000	8 398 €												
BOUCHE ARROSAGE	2000	1 662 €												
REGARD EXTERIEUR	2000	25 043 €												
VENTILATEUR UNELVENT	2001	1 304 €												
GRUPE ELECTROGENE	2000	22 755 €												
CHLOROMETRE HYDROJECTEUR POMPE	2009	10 000 €												
CLAPETS (ligne créée en 2018)	2018	1 292 €							1 292 €					
RESERVOIR 2*500M3 ROUTE DE NEUVY														
36 av 8 mai 1945														
CANALISATION FONTE D250 50M	1954	11 687 €												
POMPE DOSEUSE CFG 2001	2008	702 €	100%											
VANNE MOTORISEE	1980	5 000 €	100%				5 000 €							
MESURE NIVEAU RESERVOIR	1996	1 996 €	100%	1 996 €										
RETRANSMETTEUR SOFREL	2015	2 710 €												
COMPTEUR TWV D100 ASTER	1994	599 €	100%											
SECOND OEUVRE	2007	4 356 €												
VENTILATEUR UNELVENT	2001	1 304 €												
RESERVOIR BOURGNEUF 16b av JONC														

CHATEAU D EAU 2000 M3													
CHAINE DE MESURE / TELEALARME SOFREL	2015	7 313 €											
POMPE JAVEL	2009	800 €	100%										
DEBIMETRE DN200 SORTIE	2008	12 610 €	100%										
DEBIMETRE DN200 ENTREE	2008	12 610 €	100%										
SECOND ŒUVRE	1973	10 962 €											
RESEAU - BRANCHEMENTS OBJECTIF = 15 000 €													
Village au piquet													
Ballon anti-bélier (ligne créée en 2019)	2019										1 313,27 €		
Mise en œuvre levage pulsazur (ligne créée en 2020)	2020											3 376,00€	
Entretien sur GE (ligne créée en 2020)	2020											2 893 ,95€	
Pompe pressu 3 (ligne créée en 2020)	2020											2 740,00 €	
CDTE Acide (ligne créée en 2020)	2020											7 351,00€	
Mouton Pompe surpresseur 1 réseau bas (ligne créée en 2020)	2020											2 917,00€	

REAVIE PRESTATION 2016/2022 Fonds de Travaux Imprévus	
2016	
FDTI – Fonds de travaux imprévus	20 000,00 €
Calorifugeage eau brute	12 939,05 €
Dépl brt 73 rue Jules Guesdes	2 438,80 €
Dépl CTR Salon de Coiffure, 15 Place Aristide Briand	491,95 €
Dépl Compteur 20 rue des Changes	228,82 €
Total travaux FDTI	16 098,62 €
Solde FDT au 31/12/2016	3 901,38 €
2017	
FDTI – Fonds de travaux imprévus	23 673,19 €
rue Blanqui (remplacement de vanne)	3 668,42 €
Raccordement hydromobil	3 299,70 €
Sonde Solitax	9 198,30 €
Pompage traitement soude Usine St Lazare	1 719,60 €
Modif aval ctr piscine	884,75 €
Sécurisation alimentation électrique des pompes st Lazare	2 860,77 €
Route de bonègue PI	614,71 €
Total travaux FDTI	22 246,25 €
Solde FDT au 31/12/2017	1 426,94 €
2018	
FDTI – Fonds de travaux imprévus	21 358,44 €
Remplacement du regard Tunnel Château	1 204,49
Elimination des réactifs de Saint-Lazare	29 672,00
Total travaux FDTI	30 876,49 €
Solde FDT au 31/12/2018	-9 518,05 €
2019	
FDTI – Fonds de travaux imprévus	10 124,95 €
Pose regard et compteur PI SNCF	2 587,17 €
Désinfection bêche d'eau traitée usine du vieux domaine	604,21 €
40 bd de la liberté Modif branchement AEP pour 4 regards/5	2 918,39 €
VANNE RUE DU GRELET/RUE LEO MERIGOT	1 894,20 €
VANNE CORNAVIN	1 454,30 €

Total travaux FDTI	9 458,27 €
Solde FDT au 31/12/2019	666,68 €
2020	
FDTI – Fonds de travaux imprévus	21 045,36 €
Modif bcht 4 rue du gros caillou	306,13
6 Place de l'Etape	338,82
Branchement Chenil carroir des ajoncs	2 183,34
Branchement PAULSTRA	653,54
6 RUE NICOLAS BOILEAU	752,20
2 RUE JULES GUESDE	1 565,05
2 rue Etienne Nivet	328,24
36 AVENUE PIERRE SEMARD	935,12
24 RUE BERNARD DUMONT	396,38
29 RUE EMILE DESFORGE/50 RUE FELIX PYAT	823,90
Remplacement extracteur local reactifs	5 340,00
10 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	4 062,44
31B RUE DES EPINETTES	1 137,48
25 RUE EMILE BOULEAU (DESTRUCTION BRANCHEMENT PLOMB)	329,89
Total travaux FDTI	19 152,53 €
Solde FDT au 31/12/2020	1 892,83 €
2021	
FDTI – Fonds de travaux imprévus	26 493,44
24 rue des Ateliers	1865,86
Vanne D=350 Bourgneuf (poteau repère)	247,95
PURGE RUE ALPHONSE PRADAT	1021,82
43 RUE ARMAND BAZILE (SCI DU CENTRE)	304,10
19 RUE GOURDON	579,93
Vanne en charge Puits Berteau/8mai	9875,00
79 RUE PIERRE BROSOLETTTE	1707,14
10 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	2623,66
75 AVENUE EDOUARD VAILLANT	666,49
29 AVENUE DU 14 JUILLET	391,76
13 CHEMIN DE LA BERCESTERIE	543,93
74 Avenue de Verdun	535,55
71B AVENUE EDOUARD VAILLANT	722,90
12 IMPASSE DE LA CROIX MOREAU (+BOITE A BOUE)	1650,80
20 RUE DES CRELES	319,94
1T RUE ETIENNE MARCEL	773,11

Route du Village d'en Haut	308,74
66 AVENUE DU COLONEL MANHES	1927,84
18 RUE VOLTAIRE	528,03
Total travaux FDTI	26 594,55 €
Solde FDT au 31/12/2021	-101,11 €
REAVIE PRESTATION 2016/2020	
Renouvellement des branchements et réseaux	
2016	
Renouv branchements et réseau	15 000 €
branch 40 rue Pierre Semard	898,13 €
branch 15 place A Briand remplacement branchement plomb	547,86 €
branch 56 avenue 14 juillet, station lavage	2260,58 €
branch 14 rue Marcel Perrin, remplacement branchement plomb	1554,34 €
branch 52 bld de la liberté	397,72 €
branch 85a route de Tours	798,98 €
branch 1 rue Celestin Gérard	1284,02 €
branch 17 rue Blanqui	693,09 €
branch 22 rue Léo Mérigot	542,43 €
branch 26 rue Bernard Dumont	1320,54 €
branch 25 rue Etienne Marcel	664,55 €
branch 55 bis rue Pierre Dupont	623,51 €
branch 10 rue du Docteur Roux	259,82 €
Total travaux renou branchements et réseau	11 845,57 €
Solde FDT au 31/12/2017	3 154,43 €
2017	
Renouv branchements et réseau	17 983,14 €
73 Jules Guesdes	5 247,76 €
19 rue du docteur Roux	523,21 €
9 rue de la Grande Genette	228,82 €
28 rue Gourdon	486,77 €
13 avenue de Verdun	491,02 €
44 rue du Cavalier	456,23 €
16 rue Victor Hugo	403,36 €
29 rue André Ribault	4 013,87 €
25 rue du Crot à Foulon	758,21 €
38 rue Aubert	605,16 €

1 rue Blanqui regard compact	330,39 €
48 rue du Val Fleury	879,11 €
59 rue Saint Exupéry	836,69 €
107 avenue Edouard Vaillant	1 038,81 €
113 rue Anatole France	554,86 €
19 rue du Travail	706,46 €
14 rue Antoine Parmentier	1 557,85 €
18 rue Adolphe Hache	397,28 €
Total travaux renou branchements et réseau	19 515,86 €
Solde FDT au 31/12/2017	- 1 532,72 €
2018	
Renouv branchements et réseau	13 415,91 €
36 rue Gambon	1 083,69 €
7 rue Blanqui	700,23 €
42 rue du Dt Lobligeois	1 131,58 €
20 rue Georges Rousseau	1 698,87 €
9 rue Jules Guesdes	859,70 €
Tampon 1000 sur canalisation diamètre 500 Chemin des Varennes	576,23 €
Parc des Expositions inter	808,57 €
Destruction 2 brchts usine St Lazare	466,86 €
48 rue de la Gaucherie	231,03 €
Purges auto Chemin Trietterie	1 935,06 €
Purges auto Chemin Bercetterie	1 849,24 €
Purges auto TLM Rte de Bourges	2 113,20 €
Total travaux renou branchements et réseau	13 454,26
Solde FDT au 31/12/2018	- 38,35
2019	
Renouv branchements et réseau	14 961,65 €
SONDAGE PARC EXPOSITION ET VANNE DEPORTEE	2 092,84 €
SUPPRESSION PI CHEMIN DE LA BAZINIERE	1 178,99 €
SARL 3RP 7 SQUARE PERRAUDIN	1 401,77 €
2 IMPASSE DE LA GLACIERE	667,44 €
50 RUE GEORGES POLITZER	4 021,98 €
MUR 1 RUE DU GRELET	865,00 €
8 rue Armand Bazille	1 021,90 €
64 rue Georges Politzer	1 859,64 €
45 rue du Maréchal Joffre	315,26 €

Rue Marcel Cachin	696,35 €
RUE BERNARD PALISSY (POLE EMPLOI)	246,77 €
Total travaux renou branchements et réseau	14 367,94 €
Solde FDT au 31/12/2019	593,71 €
2020	
Renouv branchements et réseau	15 923,71 €
9 Avenue de la République	1 463,24
27 RUE DU CROT A FOULON	945,37
15 rue Molière	403,88
6 RUE DU MARECHAL JOFFRE	1 113,19
13 AVENUE JEAN JAURES	838,01
15A CHEMIN DES AJONCS	321,37
13 AVENUE DE HAUTECLOCQUE	717,28
27 CHEMIN DES TAILLES	1 507,60
51 RUE PASTEUR	1 184,70
22 RUE GALLERAND	1 523,81
Total travaux renou branchements et réseau	10 018,45 €
Solde FDT au 31/12/2020	5 905,26 €
2021	
Renouv branchements et réseau	21 355,25 €
18 rue du Bois d'yèvre	1 446,60
1 BIS RUE ETIENNE MARCEL	1 934,83
31 RUE HENRI SELLIER	1 330,48
36 RUE HENRI SELLIER	1 528,13
29 BOULEVARD DE LA NATION	1 957,71
98 AVENUE DU 8 MAI 39 RUE ARMAND BAZILLE	714,31
39 RUE ARMAND BAZILLE	1 636,82
10 RUE JULES LOUIS BRETON	397,19
3 RUE ANDRE HENAULT	542,26
CHEMIN DU TERTRE (LA LONGERE)	968,32
4 IMPASSE DE LA NATION	2 618,49
29 RUE GOURDON	965,35
CHEMIN DE LA BERCESTERIE	808,33
58 et 60 RUE DU MOUTON	3 043,45
67 RUE JULES GUESDE	1 547,04
51 RUE PASTEUR	1 141,40
17 PASSAGE DE L'AUBEPINE	1 308,63

23 RUE MIRABEAU	1 893,96
25 RUE MIRANDA DE EBRO	719,49
65 RUE DU BAS DE GRANGE	3 096,16
5 RUE PORTE AUX BOEUFS	1 876,34
Total travaux renou branchements et réseau	31 475,09 €
Solde FDT au 31/12/2021	-10 119,84 €

GLOSSAIRE

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement : L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné au prestataire pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif). (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour REAVIE, à chaque abonnement correspond un client distinct : le nombre d'abonnements est égal au nombre de clients.

Abonné domestique ou assimilé : les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau. (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Capacité de production : volume qui peut être produit par toutes les installations de production pour un fonctionnement journalier de 20 heures chacune (unité : m³/jour)

Certification ISO 14 001 : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche environnementale effectuée par le prestataire

Certification ISO 9 001 : attestation fournie par un organisme indépendant qui valide la démarche assurance qualité effectuée par le prestataire

Abonné : personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Le client est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les clients eau, les clients assainissement collectif et les clients assainissement non collectif. Le client perd sa qualité d'abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, quelque soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). (cf. circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Pour REAVIE, un client correspond à un abonnement : le nombre de clients est égal au nombre d'abonnements.

Consommation individuelle unitaire : consommation annuelle des clients particuliers individuels et collectifs divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients particuliers individuels et collectifs (unité : m³/client/an)

Consommation globale unitaire : consommation annuelle totale des clients divisée par la durée de la période de consommation et par le nombre de clients (unité : m³/client/an)

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai [D 151.0] : Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté. (arrêté du 2 mai 2007)

Développement durable : défini en 1987 comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. ». Cela suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, tout en reposant sur une nouvelle forme de gouvernance qui encourage la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société civile au processus de décision.

Eau souterraine influencée : eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2 NFU

Habitants desservis [D 101.0] : population INSEE des communes desservies après correction en cas de couverture partielle d'une commune. La population INSEE est consultable sur le site internet de l'INSEE à compter de 2009 (décret n° 2008-1477 du 30/12/2008).

HACCP : Hazard Analysis Critical Control Point : méthode d'identification et de hiérarchisation des risques utilisée dans l'agroalimentaire

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3] : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action ;
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral ;
- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable. (arrêté du 2 mai 2007)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable [P103.2] : la valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

+ **0 point** : absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet

+ **10 points** : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.

+ **5 points** : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

+ **10 points** : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.

Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.

+ **10 points** : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.

Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.

Un total de 40 points est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable mentionné à l'article D. 2224-5-1 du code général des collectivités locales.

Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ **10 points** : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux ;

+ **10 points** : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution ;

+ **10 points** : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements ;

+ **10 points** : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;

+ **10 points** : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite ;

+ **10 points** : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... ;

+ **10 points** : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans) ;

+ **5 points** : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

La description des grands ouvrages (puits, réservoirs, stations de traitement, pompages...) n'est pas prise en compte pour le calcul de cet indice. (arrêté du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes en réseau [P106.3] : l'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³/km/jour. (arrêté du 2 mai 2007)

Indice linéaire des volumes non comptés [P105.3] : l'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/km/jour. (arrêté du 2 mai 2007)

Parties prenantes : acteurs internes et externes intéressés par le fonctionnement d'une organisation, comme un service d'eau ou d'assainissement : salariés, clients, fournisseurs, associations, société civile, pouvoirs publics ...

Prélèvement : un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires). (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Rendement du réseau de distribution [P104.3] : le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage. (arrêté du 2 mai 2007)

Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements. (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Réseau de distribution : Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements. (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Résultat d'analyse : on appelle résultat d'analyse chaque valeur mesurée pour chaque

paramètre. Ainsi pour un prélèvement effectué, il y a plusieurs résultats d'analyse (1 résultat par paramètre).

Taux d'impayés [P154.0] : il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (arrêté du 2 mai 2007)

Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées [P151.1] : nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24h à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte. (arrêté du 2 mai 2007)

Taux de clients mensualisés : pourcentage du nombre total de clients ayant opté pour un règlement mensuel par prélèvement bancaire.

Taux de clients prélevés : pourcentage du nombre total de clients ayant opté pour un règlement des factures par prélèvement bancaire.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques [P101.1] :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :
 - ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique,
 - et le cas échéant ceux réalisés par le prestataire dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques [P102.1] :

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur. Les prélèvements considérés sont :
 - ceux réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire en application de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique,
 - et le cas échéant ceux réalisés par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire dans le cadre de l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif aux modalités de prise en compte de la surveillance des eaux destinées à la consommation humaine dans le cadre du contrôle sanitaire, pris en application de l'article R. 1321-24 du code de la santé publique

- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes

Taux de mutation (demandes d'abonnement) : nombre de demandes d'abonnement (mouvement de clients) rapporté au nombre total de clients, exprimé en pour cent.

Taux de réclamations [P155.1] : ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (arrêté du 2 mai 2007).

Volume acheté en gros (ou acheté à d'autres services d'eau potable) : le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume comptabilisé : le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008). Ce volume n'inclut pas le volume vendu en gros.

Volume consommateurs sans comptage : le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume consommé autorisé : le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume de service du réseau : le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008)

Volume mis en distribution : le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté) (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume produit : le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Le volume de service de l'unité de production n'est pas compté dans le volume produit (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).

Volume vendu en gros (ou vendu à d'autres services d'eau potable) : le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté (circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008).